

Conseil d'école jeudi 12 juin 2014

Début : 18H30

Présents: parents d'élèves :

M. Reboussin (UNAAPE)
M. Canault (UNAAPE)
Mme. Denizot (UNAAPE)
M. Robert (UNAAPE)
Mme Di Mascio (UNAAPE)
Mme Nedelec (UNAAPE)
Mme Delauney

Enseignants :

M. Vigneulle : Directeur
Mme Guérin
Mme Fourot
Mme Bourdoulous
Mme Lioret
Mme L'Hénoret
M. Morin
Mme Dewitte

Excusées: Mme Moreira, Mme Boutenel
Représentant de la mairie : M. Yvon Leray

1) Vote du règlement intérieur

Un nouveau règlement doit être voté en raison des nouveaux rythmes et de quelques modifications faites au règlement départemental par un groupe de travail.

Modifications:

- ⇒ Petit texte rajouté (idem règlement Départemental) en 1ère page.
- ⇒ Les deux parents doivent faire la demande écrite du certificat de radiation.
- ⇒ Texte changé sur l'autorité parentale (il faut avoir les adresses);.
- ⇒ Horaires et jours de classe. Changement de formulation : "sauf s'ils sont pris en charge par une activité municipale".
- ⇒ APC

Le nouveau règlement est voté à l'unanimité.

2) Effectifs et structure

232 élèves pour l'an prochain :

2 CP, 2 CE1, 1 CE2, 1 CE2/CM1, 1 CM1, 2 CM2

3) Organisation des nouveaux rythmes scolaires

Semaine choisie : semaine 1 par 8 votes contre 6 et 2 abstentions au niveau des écoles de la commune.

Question d'un parent : que font les enfants qui vont à l'accueil mais ne sont pas inscrits aux TAP ? (non spécifié dans le livret).

De fait les TAP sont obligatoires pour les enfants qui restent à l'accueil, sinon il n'y aurait personne pour s'occuper d'eux, (Les enseignants gèrent les APC ou ont des réunions, les animateurs encadrent les TAP).

Le « non, je n'inscris pas mon enfant au TAP » n'est pas indiqué dans le livret.

Les APC (Aide Pédagogique Complémentaire) auront lieu les mardis et jeudis de 15h30 à 16h30 selon un calendrier déjà défini. (Pièce jointe)

Au premier trimestre, nous axerons les APC sur renforcement des compétences en lecture pour les CP, CE1, CE2.. L'étude sera certainement supprimée ce qui est logique dans la mesure où les devoirs sont interdits (cf les textes). La municipalité a décidé de conserver autant que possible les intervenants en EPS et en musique en privilégiant certains niveaux de classe ou certains projets.

Recrutement pour les TAP : il manque encore quelques personnes pour un encadrement optimum.

4) Fête de l'école

La fête de l'école aura lieu vendredi 27 juin 2014, entre 13h30 et 16h30.

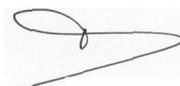
Un appel aux parents volontaires sera fait comme d'habitude.

Fin du conseil: 19H30

La Secrétaire

Laure L'HÉNORET

Le Directeur



Dominique VIGNEULLE